

spéciales et d'un régime de faveur, forcément adopté par le gouvernement contre sa propre volonté et contre toutes les traditions de la famille. Le dualisme s'acclimate sournoisement dans l'administration et la politique autrichienne, et les provinces occidentales, depuis longtemps soumises et rapprochées par des siècles d'existences communes, commencent à former un tout en face de la couronne de Saint-Etienne (1).

Cette diversité se manifeste bientôt d'une façon plus claire et visible. La forme de l'adaptation de la Pragmatique Sanction dans chacun de ces deux groupes accuse la différence qui existe entre eux (2) déjà depuis longtemps. En un mot, par ces mesures centralistes, qui ne s'étendaient pas à la Hongrie, Marie-Thérèse n'a fait que donner une réalité politique à un fait consacré déjà par l'évolution historique. Il n'en pouvait être autrement et Marie-Thérèse a fait preuve de prévoyance et de sagesse politique en laissant intactes les institutions hongroises, tandis qu'elle a réduit à néant l'autonomie de la Bohême. Joseph II qui a pris cette clairvoyance pour une faiblesse, s'est heurté à cette diversité comme à des obstacles insurmontables et dut constater l'existence du dualisme en fait quoiqu'il ne fût pas dans la forme. Et les événements postérieurs ont montré combien il y avait de force dans cette évolution historique ; l'état actuel de l'Autriche-Hongrie n'est que le résultat logique de tout ce qui a été préparé par de longs siècles de luttes, provenant des qualités diverses, inhérentes à ces deux groupes de pays.

(1) E. Denis, *O. c.*

(2) L. Eisenmann, *O. c.*